

DEC211693DR01

**Décision portant nomination de Philippe RAMIREZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPR299 intitulé « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181906 du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sihlé;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe RAMIREZ, chargé de recherche hors classe (CRHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UPR299 intitulé « Centre d'Etudes Himalayennes » (CEH), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Nicolas SIHLE

